



-DECLARATION ASSURANCE-
Déclaration concernant les assurances pour la NOCTURNE
YOTC 2013, le Samedi 19 Janvier 2013
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Ce rallye est une manifestation de loisirs ayant pour but de rassembler des propriétaires de véhicules de collection ou d'exception, en dehors de toute notion de sport, de vitesse ou de compétition.

Les conducteurs des véhicules engagés doivent être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Les propriétaires des véhicules engagés font leur affaire personnelle de l'assurance automobile responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Il leur est demandé de vérifier l'étendue de leurs garanties auprès de leur assureur avant le départ de l'épreuve.

Les véhicules circulant sur route doivent être conformes au Code de la Route et notamment être munis d'un certificat d'immatriculation, d'un certificat de contrôle technique en vigueur et d'un certificat d'assurance valable.

Le Young Old Timer Club a souscrit pour cette manifestation à une police d'assurance conforme au décret n°2006-554 du 16 mai 2006, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber ou aux participants à défaut ou en complément du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

Je soussigné : _____

Inscrit à cette manifestation avec mon véhicule, atteste avoir pris connaissance du texte ci-dessus avant d'en prendre le départ et déclare y participer en conformité avec les dispositions requises.

A :

Date :

Signature:

Formulaire à envoyer signé avec le Dossier d'Inscription datés et signés avant le 1^{er} Janvier 2013 à :

YOUNG OLD TIMER CLUB
46, rue Saint Louis
78000 VERSAILLES